

# SÉANCE DU 20 JUIN 2014

Les membres du Conseil Municipal sont convoqués pour la séance extraordinaire qui aura lieu le VENDREDI 20 JUIN 2014 à 17 H 30.

A Villers-Semeuse,  
Le 13 Juin 2014  
Le Maire,

Jérémy DUPUY

---

**Le vingt juin deux mille quatorze, à dix-sept heures trente minutes, Le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérémy DUPUY, Maire.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Monsieur DUPUY, Mesdames BONNE, FONTAINE, LESPAGNOL-GAILLOT, GOBLET, LANDART, RIBEIRO, SANTERRE, VERNOT, Messieurs BECARD, DONKERQUE, ETIENNE, KADA, MARTINEZ, NOËL, PARENTÉ, RABATÉ, ROUSSEAUX, SAVARD Frédéric, STAUB.

**ABSENTE EXCUSÉE** : Madame TASSOT Nicole.

**ONT DONNÉ « POUVOIR »** :

Madame Corinne DAUGENET à Monsieur Jérémy DUPUY

Monsieur Guy FERREIRA à Madame Annick BONNE

Monsieur Michel GUILLAUMÉ à Madame Sophie SANTERRE

Madame Peggy HUIN à Madame Thérèse VERNOT

Madame Céline PLISSON à Monsieur Serge NOËL

Madame Marine SAVARD à Monsieur Frédéric SAVARD

**Madame Corinne LESPAGNOL-GAILLOT a été désignée Secrétaire de Séance**

Monsieur le Maire ouvre la séance après avoir fait procéder à l'appel et constaté que le quorum était atteint. Il précise que la réunion de ce jour n'a qu'un dossier à l'ordre du jour :

**L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS DE LA COMMUNE  
POUR LES PROCHAINES ÉLECTIONS SÉNATORIALES  
QUI AURONT LIEU LE 28 SEPTEMBRE PROCHAIN.**

**Monsieur DUPUY donne lecture :**

*des articles du Code Electoral relatifs à l'élection des sénateurs,  
du décret fixant la date à laquelle les conseils municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le 28 septembre 2014 dans le département,  
de l'arrêté de Monsieur le Préfet des Ardennes indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à élire,  
des listes des candidats délégués et suppléants déclarées.*

\*\*\*\*\*

<b>ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS</b>
--------------------------------------------

**Monsieur DUPUY invite ensuite le conseil municipal à procéder, sans débat, au scrutin secret suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, à l'élection de 15 délégués et 5 suppléants.**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a introduit dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement a commencé à 17 H 45. Il a donné les résultats suivants :

<b>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</b>	<b>26</b>
<b>A déduire bulletins blancs</b>	<b>0</b>
<b>Reste pour le nombre de suffrages exprimés</b>	<b>26</b>

**1. DÉTERMINATION DU QUOTIENT ÉLECTORAL POUR LES DÉLÉGUÉS**

Le nombre des suffrages exprimés a été divisé par le nombre de délégués à élire.

Le quotient obtenu est ressorti à 1,74 arrondi à 2.

**2. ATTRIBUTION DES SIÈGES À CHAQUE LISTE**

a) Au quotient :

Le bureau a divisé le nombre de suffrages obtenus par chaque liste par le quotient électoral des délégués.

Cette opération a permis d'attribuer :

**10 sièges de délégués à la liste « S'ENGAGER ET AGIR POUR VILLERS-SEMEUSE »,  
2 sièges de délégués à la liste « CONTINUONS ET AVANÇONS ENSEMBLE »**

b) A la plus forte moyenne :

Le bureau a ensuite divisé le nombre des suffrages obtenus par chaque liste par le nombre de délégués élus au quotient en ajoutant 1 pour chaque délégué restant à élire.

Cette opération a permis d'attribuer 2 nouveaux sièges à la liste « S'ENGAGER ET AGIR POUR VILLERS-SEMEUSE » et 1 nouveau siège à la liste « CONTINUONS ET AVANÇONS ENSEMBLE ».

**La liste « S'ENGAGER ET AGIR POUR VILLERS-SEMEUSE » obtient ainsi 12 délégués et la liste « CONTINUONS ET AVANÇONS ENSEMBLE » 3 délégués.**

**3. DÉTERMINATION DU QUOTIENT ÉLECTORAL POUR LES SUPPLÉANTS**

Le quotient obtenu est ressorti à 5.20 arrondi à 6.

**4. ATTRIBUTION DES SIÈGES À CHAQUE LISTE**

a) Au quotient :

Le bureau a divisé le nombre de suffrages obtenus par chaque liste par le quotient électoral des suppléants

Cette opération a permis d'attribuer :

**3 sièges de suppléants à la liste « S'ENGAGER ET AGIR POUR VILLERS-SEMEUSE »,  
0 siège de suppléant à la liste « CONTINUONS ET AVANÇONS ENSEMBLE »**

b) A la plus forte moyenne :

Le bureau a ensuite divisé le nombre des suffrages obtenus par chaque liste par le nombre de suppléants élus au quotient en ajoutant 1 pour chaque délégué restant à élire.

Cette opération a permis d'attribuer 1 nouveau siège à la liste « S'ENGAGER ET AGIR POUR VILLERS-SEMEUSE » et 1 nouveau siège à la liste « CONTINUONS ET AVANÇONS ENSEMBLE ».

**La liste « S'ENGAGER ET AGIR POUR VILLERS-SEMEUSE » obtient ainsi 4 suppléants et la liste « CONTINUONS ET AVANÇONS ENSEMBLE » 1 suppléant.**

\*\*\*\*\*

**PROCLAMATION DES ÉLUS**

**Ont été proclamés élus délégués :**

- Monsieur KADA Safi
- Madame VERNOT Thérèse
- Monsieur SAVARD Frédéric
- Madame FONTAINE Nathalie
- Madame DONKERQUE Arnaud
- Madame SAVARD Marine
- Madame RABATÉ Eric
- Madame LESPAGNOL-GAILLOT Corinne
- Monsieur ETIENNE Frédéric
- Madame RIBEIRO Annabella
- Monsieur BECARD Nicolas
- Madame HUIN Peggy
- Madame BONNE Annick
- Monsieur GUILLAUMÉ Michel
- Madame SANTERRE Sophie

**Ont été proclamés élus suppléants :**

- Monsieur MARTINEZ Grégory
- Madame DAUGENET Corinne
- Monsieur STAUB Bruno
- Madame PLISSON Céline
- Monsieur PARENTÉ Didier.

---

**SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

